

CLASSES PRÉPARATOIRES AUX GRANDES ÉCOLES

Des prépas en mouvement

Les classes préparatoires sont une particularité du système scolaire français qui participent pleinement à la diversification de l'orientation post-bac. Loin des caricatures véhiculées par certains contempteurs, elles restent, au contraire, toujours plus attractives pour les futurs bacheliers : le nombre d'étudiants en CPGE est en augmentation quasi constante, particulièrement ces dernières années (+17 % entre 2000-2001 et 2012-2013), avec 82 200 étudiants. Cette hausse s'explique en partie par une ouverture, à poursuivre, vers de nouveaux publics (boursiers, bacheliers technologiques...).

Les classes prépas puisent aujourd'hui dans un vivier plus large que celui des seuls « héritiers » habitant les centres-villes. Comme le soulignent les chercheurs Carole Daverne et Yves Dutercq dans *Les bons élèves. Expériences et cadres de formation* (PUF, 2013), les enseignants de prépas ont su relever ce défi et modifier « leurs pratiques pédagogiques en les rendant plus adaptatives, plus accompagnantes ».

Après l'importante mobilisation de décembre 2013, le congrès de Marseille a adopté des propositions concrètes permettant d'améliorer et de sécuriser la situation des professeurs de CPGE.

Ainsi le SNES-FSU continuera de défendre la qualité de la formation dispensée en CPGE et les professeurs qui y enseignent.

Roland Hubert, cosecrétaire général du SNES-FSU
Jean-Hervé Cohen, Julien Luis responsables du groupe CPGE

Décembre 2013 : un mou

Le 18 novembre 2013, le ministère de l'Éducation nationale proposait un projet concernant les missions des enseignants, modifiant substantiellement les maxima de service des professeurs de classes préparatoires, sous prétexte de redéploiement des moyens vers l'éducation prioritaire.

Le Conseil national du SNES-FSU a, dès le lendemain, condamné ces propositions, invitant les professeurs de prépas à se mobiliser. Des assemblées générales se sont aussitôt tenues dans de nombreux établissements, souvent à l'initiative des sections locales du SNES-FSU. Des contacts ont été rapidement pris avec les associations de CPGE et les autres syndicats, afin d'agir dans l'unité pour organiser une réponse à la hauteur des attaques ministérielles. Une pétition unitaire, rédigée par les



associations et le SNES-FSU, était mise en ligne et elle recueillait en une semaine plus de 25 000 signatures.

LA MOBILISATION MONTE

Dès le 4 décembre, de nombreuses AG s'étaient tenues ; celle organisée par le SNES Paris au lycée Pierre-Gilles de Gennes, a notamment réuni plus de 400 collègues, de la région parisienne principalement, des établissements publics et privés, ainsi que les présidents des différentes associations de professeurs de CPGE. Les AG se sont prononcées pour le retrait du projet Peillon concernant les CPGE et ont appelé à une grève massive dans les classes préparatoires, le lundi 9 décembre.

Grâce à cette mobilisation, la grève a été un grand succès : 80 % de grévistes en moyenne



© Clément Martin

vement exemplaire

avec de nombreux établissements où le taux de grévistes était de 100 %.

Parallèlement à cette mobilisation nationale, des coordinations d'enseignants de CPGE se sont montées pour recueillir sur le terrain les réactions des collègues, pour organiser localement des manifestations et c'est ainsi que l'action n'a jamais faibli : grève reconduite, rassemblements devant les rectorats, interpellations d'élus locaux, etc. Toutes ces actions ont été relayées sur le site du SNES-FSU.

Grâce à l'action permanente et conjointe des syndicats et des associations de professeurs en CPGE, en particulier grâce aux échanges constructifs entre le SNES-FSU et les associations, grâce à la mobilisation très forte des collègues, le ministre a retiré son projet concernant les CPGE, et a remis à plus tard les négociations.

ET MAINTENANT ?

Le 18 janvier 2014, le SNES-FSU a organisé une réunion nationale des adhérents enseignant en prépas, où ont été débattus les liens Université-CPGE et où a été fait le bilan de la mobilisation. Fort de tous ces échanges, le SNES-FSU

**FACE À LA DISPARITÉ
ENTRE LES RECTORATS
DANS LA LECTURE ET
L'APPLICATION DES
TEXTES RÉGLEMENTAIRES**

**LE SNES-FSU SE BAT POUR
LA DÉFENSE DES DROITS
DES PROFESSEURS DE PRÉPAS**



**ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ**

a adopté lors de son congrès de Marseille des propositions, qui portent des améliorations sur nos conditions de travail et nos statuts. Après la nomination de deux ministres consécutifs, force est de constater que le dossier des CPGE semble enterré : nous n'avons aucune nouvelle du groupe de travail spécifique aux CPGE qui devait se mettre en place.

LE SNES-FSU REVENDIQUE

Le respect et la reconnaissance, par notre nouvelle ministre, du travail effectué par les professeurs de classes préparatoires.

Classes préparatoires des relations à clarifier

Depuis 2007, les classes préparatoires ont été inscrites, selon le décret 2007-692, dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur.

Ce décret permet la reconnaissance de la formation des étudiants de CPGE dans le parcours Licence. En effet, à la fin de l'année scolaire est délivrée une attestation descriptive à chaque élève de CPGE, avec attribution de crédits européens (ECTS), une année de formation correspondant à 60 ECTS (soit 30 ECTS par semestre). Les conditions de validation de ces ECTS sont l'objet de conventions, précisant les correspondances entre enseignements dispensés en CPGE



et ceux dispensés par l'établissement d'accueil (en général l'université).

Adoptée le 22 juillet 2013, la loi Fioraso sur l'enseignement supérieur et la recherche (loi ESR) impose désormais un partenariat CPGE/Université, passant par la signature obligatoire de conventions. Comme le demandait le SNES-FSU, la Direction générale de l'enseignement supérieur a établi un cadre national pour ces conventions, sorte de modèle type que chaque académie ou chaque établissement pourra adapter à sa situation.

Trois points particuliers de la loi sont à retenir :

→ Tout lycée possédant des formations supérieures devra passer des conventions avec un ou plusieurs EPSCP⁽¹⁾ de son choix et tout étudiant de CPGE sera tenu d'avoir une double

r et universités :

inscription au lycée et à l'université. Les proviseurs devront s'en assurer voire procéder eux-mêmes à l'inscription collective de leurs élèves.

- Sont prévus des frais d'inscription.
- Est envisagée la possibilité « *d'enseignements communs* » entre université et CPGE.

(1) : EPSCP : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

**POUR LES ÉLÈVES :
IL FAUT DES CONCOURS
CORRESPONDANT À
LA FORMATION
DISPENSÉE EN CPGE**

LE SNES-FSU SE BAT POUR
LA QUALITÉ DE LA FORMATION
EN PRÉPAS



**ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ**

L'AVIS DU SNES-FSU :

- La double inscription obligatoire n'est en réalité vraiment utile qu'aux élèves des classes littéraires et à une minorité d'étudiants des autres filières, car la majorité d'entre eux intègre une Grande École à l'issue de son cursus en CPGE.
- Le SNES-FSU a exprimé de vives réticences à propos des enseignements communs et obtenu que cela soit facultatif et ne corresponde qu'à des innovations ou des complémentarités pédagogiques.
- Les éventuels frais universitaires doivent être réduits et correspondre à des services proposés : bibliothèques, colloques, conférences...
- Lors du vote de ces conventions au CA du lycée, les élus du personnel devront veiller à ce que la cohérence de la formation en CPGE soit maintenue.

Prépas mixtes scientifiques les méandres des part

Ces dernières années ont vu la création de prépas, dites mixtes, fonctionnant à la fois en lycée et à l'Université.

Ces prépas, en nombre limité, créent une certaine confusion dans le paysage actuel, car il n'y a pas de règle générale et uniforme, ni pour leur création, ni pour leur fonctionnement ni pour la nomination des professeurs. Ce sont souvent les rectorats qui décident de leur création, avec ou sans l'aval de l'Inspection générale. Pis encore, dans certaines académies, ces créations sont financées par la fermeture de prépas de proximité, qui fonctionnaient pourtant correctement. Depuis 2008, quelques prépas mixtes se sont



ouvertes, avec des modalités différentes suivant les établissements et les disciplines.

**DES FERMETURES
ABUSIVES DE CLASSES
PRÉPARATOIRES OU
D'OPTIONS SONT
DECIDÉES SANS
CONCERTATION**

LE SNES-FSU SE BAT AU CÔTÉ
DES COLLÈGUES POUR
LE MAINTIEN DES CLASSES



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ

Au lycée du Parc des Loges à Evry, la moitié des enseignements de mathématiques et de physique d'une même classe est assurée par un professeur de CPGE, l'autre moitié par un universitaire. La quasi-totalité des activités expérimentales (TIPE et TP) est assurée à l'université alors que les cours et TD sont répartis entre le lycée et l'université. La situation est plus complexe au lycée de l'Essouriau des Ulis puisque les enseignements assurés par l'université sont morcelés avec de nombreux intervenants dans une même discipline. Dans l'académie de Limoges, le rectorat a fermé brutalement et sans concertation aucune entre lycées, une CPGE (PCSI) et réduit des capacités d'accueil (en ECS) pour avoir les moyens d'ouvrir une prépa mixte (BCPST/TB/Université).

iques : scenariats locaux

Cette prépa BCPST/TB implantée dans deux lycées différents et en partenariat avec l'université implique une organisation complexe et chronophage (deux lycées donc deux proviseurs, deux voire trois laboratoires, des déplacements d'élèves, des enseignants issus de deux lycées différents et du supérieur...). Les collègues ont bien du mal à relever le défi qu'entraînent ces nouvelles structures complexes et s'investissent énormément pour les faire fonctionner.

LE SNES-FSU S'OPPOSE AUX DÉCISIONS DE FERMETURES DE CLASSES, QU'IL ESTIME NON FONDÉES.

Cette année, par exemple, trois classes sont menacées dans l'académie de Poitiers et des fermetures de classes de deuxième année sont en perspective. Le coup est d'autant plus rude que la rectrice précédente avait déjà fermé deux prépas à Angoulême. Le SNES-FSU soutient la mobilisation des collègues et fait valoir leurs arguments auprès du rectorat et du ministère.

**INFORMATIQUE :
IL FAUT DAVANTAGE DE
PROFESSEURS NOMMÉS
POUR ASSURER
CET ENSEIGNEMENT**

LE SNES-FSU SE BAT POUR
QUE LES POSTES SPÉCIFIQUES
SOIENT CRÉÉS ET POURVUS



**ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ**

Il veille également, dans le cas où les fermetures sont décidées, à ce que les collègues retrouvent le plus rapidement possible un poste en CPGE. Au lycée Dumont d'Urville de Toulon, l'action du SNES-FSU, avec les collègues, a permis d'éviter la fermeture sèche d'une hypokhâgne.

L'AVIS DU SNES-FSU :

Le SNES-FSU demande qu'aucune classe préparatoire mixte ne soit mise en concurrence avec des CPGE existantes, qu'elle contribuerait à fragiliser ou à faire disparaître. Il considère que CPGE et premiers cycles des universités doivent disposer de moyens comparables leur permettant d'atteindre leurs propres objectifs.

Services, missions : aller de l'avant

Les projets néfastes sur les services des professeurs de prépas ont pu être repoussés grâce à la mobilisation massive, déterminée et unitaire de décembre 2013.

Si les décrets de 1950 restent un point d'appui incontournable, il n'en reste pas moins qu'ils sont source d'interprétations différentes selon les rectorats et les tribunaux administratifs, en particulier pour les filières créées après 1950 : prépas éco ou diplôme de comptabilité et gestion (DCG) par exemple.

C'EST POURQUOI LE SNES-FSU REVENDIQUE :

- un maximum de service de 9 heures ;
- une heure d'allègement de service pour effectif pléthorique à partir de 36 élèves dans une classe ou à partir d'un nombre d'élèves à définir pour les professeurs qui ont plusieurs classes à charge ;
- l'intégration des heures imposées par le service sous forme de bonification indiciaire



© DR

ne conduisant pas à une baisse de rémunération ;

- pour les services partagés secondaire/CPGE, une pondération de 1,67 pour chaque heure effectuée en CPGE ;
- le doublement du nombre d'emplois de chaire supérieure et l'accès à l'échelle B de rémunération ;
- l'accès à la chaire supérieure pour les professeurs qui enseignent en prépa DCG ;
- la réduction du rythme des changements de programmes annuels.

LE SNES VOUS AIDE FACE À L'ADMINISTRATION
ET SE BAT AVEC VOUS POUR L'AMÉLIORATION
DES CONDITIONS DE TRAVAIL.



ENSEMBLE,
POUR REVALORISER
LE SECOND DEGRÉ